CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E192381** **VALABLE JUSQU'AU** **06/10/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/03/2014

Raison sociale : SARL BRULARD

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/08/2024

Capital : 100 000

8 RUE MARC SEGUIN
71530 CRISSEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 801161407

Siret : 801 161 407 00029

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4314182

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10023681504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10023681504

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/06/2026

Téléphone : 03 85 44 31 74 **Fax :**

Portable : 06 31 75 65 96

Responsabilité légale :
BRULARD JEAN-LOUIS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : secretariat.brulard@sfr.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 593 097 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	3	12/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 11:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.